

JEU-CONCOURS PLACES IFB 2026

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU-CONCOURS

La Ligue Île-de-France de Badminton (ci-après « LIFB » ou « Organisateur »), organise un Jeu-concours gratuit à l'occasion des Yonex Internationaux de France de Badminton, sans obligation d'achat (ci-après « Jeu-concours »).

- Organisateur : Ligue Ile-de-France de Badminton
- Siège social : 123 rue de Tocqueville, 75017 Paris
- Email : communication@lifb.org

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS

2.1 Le Jeu-concours est ouvert à toute personne physique résidant en France et licencié au sein d'un club francilien de Badminton sur la saison 2025-2026 dans la région Île-de-France, à l'exclusion :

- Des mineurs (sous réserve de l'autorisation parentale),
- De toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du Jeu-concours.

2.2 La participation au Jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent Règlement.

2.3 Le Jeu-concours est limité à une seule participation par personne. La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative.

2.4 Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du participant.

ARTICLE 3 – PRINCIPE ET DÉROULÉ DU JEU-CONCOURS

Le jeu-concours se déroulera du vendredi 31 juillet 2026 à 17h au vendredi 7 août 2026 à 17h.

À l'occasion des Internationaux de France de Badminton (IFB), qui se dérouleront du 20 au 25 octobre 2026, la ligue propose à tous ceux qui le souhaitent de participer à un jeu-concours pour gagner des places pour cet événement.

Ce jeu-concours se déroule exclusivement sur le réseau social Instagram. Chaque participant doit répondre aux conditions du jeu-concours s'il veut avoir une chance de remporter un lot. Ce jeu concours n'est ni organisé, ni parrainé, ni sponsorisé par Instagram.

Déroulé du jeu-concours et désignation du gagnant

Le service communication de la ligue se chargera de publier un post le vendredi 31 juillet 2026 à 17h00 sur son compte Instagram, comprenant un visuel créé pour l'occasion.

Les personnes souhaitant participer au jeu-concours sont amenées à remplir les conditions de participation, entre le vendredi 31 juillet 2026 à 17h00 et le vendredi 7 août 2026 à 17h00, en :

- Etant abonné au compte @badminton_idf
- Mettant la mention « J'aime » sur la publication Instagram
- Commentant la publication en mentionnant une personne.

La fin du jeu-concours prendra effet le vendredi 7 août 2026 à 17h00. À compter de cette date et cet horaire, les participations ne seront plus prises en compte.

Un tirage au sort sera effectué par l'organisateur. La prise de contact avec les gagnant.e.s sera effectuée le mardi 11 août 2026 dans la journée, par message privé sur Instagram pour la remise des lots.

ARTICLE 4 – LES LOTS À GAGNER

Il s'agit de :

- 2 lots de 2 places pour assister aux Internationaux de France de Badminton (IFB), pour la journée du samedi 24 octobre 2026.

Les places offertes donnent uniquement accès à l'événement pour la journée mentionnée. Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement éventuels restent à la charge exclusive des gagnant.e.s et ne sont pas inclus dans la dotation.

ARTICLE 5 – REMISE DU LOT ET MODALITÉS D'UTILISATION DU LOT

L'organisateur du jeu-concours contactera, par message privé sur Instagram, les gagnant.e.s tiré.e.s au sort et les informera des modalités à suivre pour accéder à la dotation.

Aucun message ne sera adressé aux participants n'ayant pas été choisis. Seuls les vainqueur.e.s seront contacté.e.s.

Les gagnant.e.s devront répondre dans les 48h suivant la prise de contact avec eux en message privé sur Instagram et fournir leur NOM, Prénom, numéro de licence, numéro de téléphone et adresse e-mail pour procéder à la remise des places.

Sans réponse de la part d'un.e gagnant.e, il.elle sera déchu.e de la victoire et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit.

Dans cette hypothèse, les gains seront attribués à une nouvelle personne ayant participé désigné.e lors d'un nouveau tirage au sort. La seconde personne victorieuse devra se conformer au présent règlement. S'il s'avérait qu'il/elle ne répond pas aux critères du présent Règlement, le lot ne sera pas attribué et sera acquis par l'organisateur.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni convertibles en espèces.

À cette occasion, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur âge ainsi que la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité entraînera l'élimination immédiate du participant.

ARTICLE 6 – UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre du jeu-concours, les participants communiquent à l'organisateur, qui en sera l'unique destinataire, des données personnelles les concernant. Les données personnelles des participants font l'objet d'un traitement dont le responsable de traitement est l'Organisateur pour les besoins du jeu-concours, dont les coordonnées sont indiquées en préambule du présent règlement.

Les données collectées lors de la participation au jeu-concours sont nécessaires à la participation à ce jeu (pseudonyme du compte Instagram) et les données qui sont collectées auprès des personnes gagnantes sont nécessaires à l'attribution des dotations (nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone et numéro de licence).

Leur absence de collecte rendra inaccessible toute participation au jeu-concours et ne permettra pas l'attribution des dotations. Les participants garantissent la transmission d'informations exactes et s'engagent à transmettre dans les plus brefs délais toute modification les concernant. Les données personnelles des participants seront utilisées dans le cadre des seules finalités suivantes : assurer la bonne gestion du jeu-concours, conformément au présent règlement et satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition, d'effacement au traitement de ses données, de retrait de son consentement, à tout moment. Ces droits peuvent être exercés par email à l'adresse : communication@lifb.org.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉ

L'organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter les gagnant.e.s.

L'organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur l'adresse e-mail et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours.

Par ailleurs, l'organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences. Une fois la place attribuée, les gagnants sont responsables de leurs comportements et ne représentent en aucun cas la Ligue Île-de-France de Badminton sur place.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur.

L'organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination de la personne gagnante. Il se réserve, dans

cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 8 – ACCÈS, INTERPRÉTATION ET MODIFICATIONS

8.1 Accès

Le présent règlement complet est disponible sur le site internet de l'organisateur, à l'adresse : <https://www.lifb.org/ligue/guide-de-la-ligue-et-decisions/>

8.2 Interprétation du règlement

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par l'organisateur.

8.3 Modifications

L'organisateur se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu-concours à tout moment, et notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Toute modification fera l'objet d'un avenant déposé sur le site internet de l'organisateur, à l'adresse communication@lifb.org.